

L'IDÉE DE LUTTE DE CLASSES

AU XVIII^E SIÈCLE

Il semble *a priori* qu'il faille remonter assez loin dans l'histoire pour découvrir l'origine de l'idée de lutte de classes. Leur éducation, le spectacle de la société contemporaine prédisposaient les hommes du xvii^e et du xviii^e siècle à la concevoir. Ces hommes étaient nourris, en effet, des enseignements de l'antiquité ; c'était à l'histoire de Rome, à celle de la Grèce, qu'ils demandaient l'illustration et la preuve de leurs théories économiques et sociales ; il suffit de parcourir l'œuvre de Hume ou celle d'Helvétius pour s'en convaincre pleinement. Or, l'histoire de Rome, plus encore que celle de la Grèce, ne présentait-elle pas en pleine lumière la distinction légale, dans un même peuple, de *classes*, inégalement pourvues de droits et de devoirs, séparées les unes des autres par l'inégalité de fortune, le conflit incessant et dramatique d'une aristocratie riche, maîtresse du capital, de l'industrie, des terres, et d'une plèbe, qui avait pour elle une seule force, le nombre ? Le régime politique de l'Europe reposait d'autre part sur l'inégalité, le privilège, le monopole. Dans tous les pays, la plus grande partie des terres appartenait à une minorité de propriétaires ; le commerce avait pu enrichir, selon les économistes du temps, les bourgeois, mais non les paysans ; l'impôt était payé par le grand nombre des pauvres, tandis que le petit nombre des riches bénéficiait des largesses du trésor. Il y avait donc lutte, dans le présent, comme dans le passé, entre deux groupes d'individus, divisés par la disproportion de leurs ressources, et plus encore par la divergence de leurs intérêts, hostiles l'une à l'autre par la force des choses et l'organisation sociale.

Pourtant cet antagonisme n'a pas frappé les hommes du xviii^e siècle, et je n'ai rencontré ni chez Locke, ni chez Vauban, ni même chez Boisguillebert ¹ aucune idée, qui ressemble de près ou de loin à celle dont j'étudie la formation. Les penseurs de ce temps regardent toutes choses du point de vue de l'État; ils estiment que les habitants d'un pays peuvent avoir et ont en effet des occupations diverses et des conditions sociales inégales, mais qu'ils contribuent tous à la prospérité publique, et que l'État doit par conséquent les protéger tous également. La divergence des intérêts individuels leur paraît négligeable, parce qu'ils considèrent uniquement l'intérêt collectif : accroître la production sous toutes ses formes, développer la richesse, et, avec elle, le bien-être dont ils ne la séparent point, voilà ce qu'ils veulent, ce qu'ils réclament du gouvernement.

C'est à Bolingbroke, je crois, qu'il en faut arriver pour trouver l'origine de l'idée de lutte de classes. Bolingbroke, chassé d'Angleterre par une révolution, a gardé toute sa vie, avec l'ambition malsaine du pouvoir, la haine de ceux qui l'en avaient renversé : il n'a point osé médire ni de la nation anglaise qui avait consenti la révolution, ni de la dynastie de Hanovre, qui paraissait solidement établie; mais il a insisté, dans ses divers ouvrages, sur la décadence où s'abîmait l'Angleterre depuis la fin du xvii^e siècle, et il a imputé la responsabilité de l'affaiblissement national à un parti qui « pendant plusieurs années s'est appliqué uniquement à s'enrichir et à appauvrir la nation, afin d'établir par ce moyen sa domination ² ». Ce parti, qu'il appelle quelque part un parti de voleurs, qu'il oppose au *parti de la Patrie*, règne par la corruption et l'intrigue; il trompe le roi par la flatterie et le mensonge; il s'occupe uniquement de ses intérêts qui sont opposés à ceux de la nation; il vise à accaparer les pensions, les titres de rente, l'argent, non à développer le commerce, l'agriculture, ou l'industrie publiques. C'est à son instigation que les premiers emprunts ont été conclus; et il en a profité aussitôt pour dicter la loi au gouvernement ³; pour em-

1. Boisguillebert a inscrit dans le sommaire du chapitre vi de sa *Dissertation sur la nature des richesses* ces mots : « Opposition du souverain et des gens de finance »; mais dans le corps du chapitre, l'auteur a négligé cette idée; il n'y a même pas une expression à relever dans le texte.

2. *Lettres sur l'esprit de patriotisme*, trad. franç. (Londres, 1750), p. 13.

3. *Testament politique*, p. 19. Cf. *Remarques de Caleb d'Anvers sur la lettre à MMrs les Craftsman*.

pêcher la réduction des dettes et des dépenses, pour pousser l'Angleterre à une politique néfaste de guerres incessantes, et provoquer ainsi l'émission de nouveaux emprunts. Peu lui importe l'aggravation des charges publiques et la misère du peuple : car (et c'est là un point important) ce n'est point seulement une cabale d'ambitieux qui désirent le pouvoir, mais bien une ligue d'hommes qui ont des intérêts distincts de ceux de la nation et ne peuvent s'enrichir qu'en l'appauvrissant. Les *Robertiens*, ce sont « les agioteurs, les usuriers, les chefs de nos grandes compagnies octroyées ¹ », en un mot, les gens de finance. Pour sauver l'Angleterre, il faudrait réduire « ces gens nés pour servir et pour obéir ² » à leur véritable condition, leur rappeler que « les possesseurs des fonds de terre sont les vrais propriétaires de notre vaisseau politique » et que « les gens à portefeuille, considérés comme tels, n'y sont rien de plus que les passagers », œuvre à laquelle Bolingbroke convie le « roi patriote » qu'il espère.

Nous sommes loin, de toute évidence, avec ces théories vagues et déclamatoires de l'idée de lutte de classes, telle qu'on la formule aujourd'hui : l'œuvre de Bolingbroke n'est à nos yeux qu'un point de départ ; les maximes qu'il a énoncées vont être reprises, modifiées, précisées par d'autres écrivains qui le surpassent en intelligence, par les philosophes français du XVIII^e siècle. Quand Rémusat constate, dans son histoire de l'Angleterre au XVIII^e siècle, la médiocrité de l'ancien ministre anglais, il fait preuve de clairvoyance et de jugement ; mais il se trompe étrangement lorsqu'il refuse à ce médiocre une place importante dans l'histoire des idées. Bolingbroke n'a point exercé grande influence en Angleterre, et cela se conçoit aisément ; l'ancien ministre de la reine Anne, l'auteur présumé du rapprochement avec la France, était trop impopulaire pour que ses idées obtinssent quelque crédit ; les écrivains anglais de la première moitié du XVIII^e siècle ne s'en sont point inspirés : Hume, par exemple, ne doit rien à Bolingbroke, et sa doctrine le rapproche beaucoup plutôt des économistes antérieurs de Locke, et de Boisguillebert. Mais, bannie d'Angleterre, l'œuvre de Bolingbroke trouva, comme sa personne, un accueil splendide de l'autre côté du détroit. Les Français se passionnèrent pour elle, l'étudièrent avec amour et dévotion, la citèrent comme une autorité

1. *Testament politique*, p. 74.

2. *Ibid.*

indiscutable. Tous ceux qui ont ouvert les livres d'Helvétius, d'Holbach, de Mirabeau, de Condorcet, ont pu mesurer la place qu'y occupent le nom et les opinions du « lord anglais » : c'est à Bolingbroke notamment que les économistes français empruntent souvent leurs arguments contre les méfaits du luxe et de la finance. L'idée que l'ambitieux déçu avait complaisamment émise de deux partis irréductibles et hostiles, séparés par une divergence inconciliable d'intérêts, l'un qui constituait vraiment la nation, l'autre qui vivait aux dépens de la nation, fut acceptée avec enthousiasme par des hommes qui étaient imbus des théories de Locke et de Vauban, qui voulaient défendre les droits de l'homme, ceux de la nation, qui avaient été les contemporains de Law, et dont plusieurs, grands seigneurs, méprisaient les enrichis. Le moment était d'ailleurs propice. Les économistes, au lieu de chercher uniquement à fortifier l'État, se demandaient d'où l'État tirait essentiellement sa force et sa richesse : au lieu de réduire tout le problème économique à l'abondance ou à la rareté des métaux précieux, ils arrivaient à cette conclusion que la véritable fortune d'une société est l'œuvre de la nature, que l'agriculture est la source de la prospérité publique. Il suffit de lire les œuvres d'Argenson, pour constater l'importance qu'a prise tout d'un coup la question agraire. La doctrine de Bolingbroke fut adoptée avec enthousiasme par ces hommes dont elle flattait les penchants ; mais, en se vulgarisant, en acquérant une plus grande publicité, elle dévia rapidement de sa signification et de sa formule primitives et devint peu à peu ce qu'elle est encore aujourd'hui. Les écrivains, au lieu de parler seulement de la subordination des différentes professions, les opposèrent les unes aux autres, et aboutirent ainsi à ce concept de lutte de classes dont nous étudions la formation.

Holbach oppose nettement la masse des agriculteurs, qui constitue le peuple, aux négociants dont il faut réfréner les ambitions et la cupidité : « Une nation commerçante, écrit-il, semble communément oublier qu'elle renferme des possesseurs de terres, qui, seuls, comme on a vu, sont les vrais citoyens ; c'est pourtant ceux-ci qu'elle immole à des négociants avides et qui n'ont d'autre patrie que leurs coffres. Cependant ce sont les premiers qui constituent la nation... Le commerçant ne fait d'ordinaire qu'apporter aux nations des besoins imaginaires, des caprices, des fantaisies nouvelles ¹. »

1. *Système social*, édition de 1773, partie III, chap. VII, p. 74.

On soutient que le commerce accroît la fortune publique : c'est là une erreur absolue : « La masse d'argent que le commerce amène dans un pays se partage entre un petit nombre d'individus et ne fait aucun bien à tous les autres ¹. » Ainsi, tandis que le labourage enrichit le peuple, le commerce concentre les capitaux entre les mains d'une minorité, il augmente les inégalités sociales, la cherté de la vie. Et encore ces dangers, inhérents à la nature même de la fonction, sont-ils les moindres de ceux qu'on doit redouter du développement du négoce, car les négociants, les financiers, les agioteurs sont des « corsaires qui ne tiennent point à l'État et qui peuvent le quitter après s'être engraisés de la substance des citoyens laboureurs ² ». Ce sont des « cosmopolites », comme les appelle encore Holbach. Le devoir d'un gouvernement sage consiste à protéger contre eux les paysans et l'État, à les mettre dans l'impossibilité de nuire.

Il y a loin, on le voit, de Bolingbroke à Holbach. Le premier signalait un conflit grave sans doute, mais accidentel et récent entre la masse du peuple, et une cabale d'intrigants, conflit qu'un changement de souverain ou de direction pourrait à la rigueur abolir. L'antagonisme que le second aperçoit entre les paysans et les commerçants ou financiers, est plus profond ; il dérive de la nature même des choses ; il existe moins entre des individus qu'entre des professions, dont l'exercice est le produit fatal de la civilisation. On peut l'atténuer, mais non le supprimer ; et par suite, nous voilà conduits à cette idée que la division du travail et les lois naturelles elles-mêmes partagent toute société humaine un peu civilisée en classes rivales et hostiles l'une à l'autre. Holbach n'a point donné sans doute à ses conclusions toute l'ampleur et la précision désirables ; mais on les retrouve plus développées, plus intéressantes encore dans les œuvres d'un économiste contemporain, le chef de l'école physiocratique, Quesnay.

Le *docteur* distingue dans toute société trois classes, différenciées uniquement par leurs caractères économiques : La première est « la classe productive qui fait renaître par la culture du territoire les richesses annuelles de la nation, qui fait les avances des dépenses de l'agriculture, et qui paye annuellement les revenus des propriétaires de terres. On renferme dans la dépendance de

1. *Système social*, 76.

2. *Ibid.*, 77.

cette classe, tous les travaux et toutes les dépenses qui s'y font jusqu'à la vente des productions à la première main ¹. » La seconde classe, celle des « propriétaires », comprend le souverain, les possesseurs de terres et les décimateurs. Cette classe subsiste par le revenu ou produit net de la culture, qui lui est payé annuellement par la classe productive, après que celle-ci a prélevé sur la « production qu'elle fait naître annuellement les richesses nécessaires pour se rembourser de ses avances annuelles, et pour entretenir ses richesses d'exploitation...² » La dernière classe « est formée de tous les citoyens occupés à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agriculture, et dont les dépenses sont payées par la classe productive et par la classe des propriétaires ³... » Elle ne produit, ne crée rien par elle-même ; aussi Quesnay l'appelle-t-il *stérile*. Sans doute, ce mot n'a point sous sa plume la gravité qu'il semble avoir. L'économiste se défend de la regarder comme inutile au progrès, au bonheur de la société ; mais le mot restera, avec toute sa force, et sa signification injurieuse, tandis qu'on oubliera les réserves de style et les atténuations savantes. Les commerçants, les financiers, les bourgeois en un mot, vont être communément traités dans les œuvres subséquentes de portion stérile de la nation ; on leur reprochera de vivre aux dépens de l'État qu'ils appauvrissent ; et il faut reconnaître qu'en formulant ces jugements, les disciples des Quesnay interprètent fidèlement la pensée de leur maître. Celui-ci considère réellement le commerce comme un ennemi public. « Le commerçant, écrit-il, tend à acheter au plus bas prix et à revendre au plus haut prix possible afin d'étendre son bénéfice le plus possible *aux dépens de la nation*, son intérêt particulier et l'intérêt de la nation sont opposés ⁴. » De plus, le négoce et l'industrie accumulent les richesses dans les villes, et c'est là un mal que Quesnay ne se lasse point de signaler. Dans son article sur les *Fermiers* ⁵, il écrit : « Les manufactures et le commerce entretenus par les désordres du luxe accumulent les hommes et les richesses dans les grandes villes, s'opposent à l'amélioration des biens, dévastent les campagnes, inspirent du mépris pour l'agriculture, augmentent les dépenses des particuliers, nui-

1. *Œuvres*, éd. Oncken, p. 306-307.

2. *Ibid.*, 308.

3. *Ibid.*, 309.

4. *Ibid.*, 323.

5. *Ibid.*, 189.

sent au soutien des familles, s'opposent à la propagation des hommes et affaiblissent l'État. » Parmi les *Questions intéressantes*¹ qu'il propose à l'attention de ses amis, il inscrit celle-ci : « Si les grandes fortunes qui se forment dans les grandes villes ne sont pas préjudiciables à l'agriculture lorsqu'elles ne se font pas par l'amélioration des terres et par l'accroissement des revenus de l'agriculture, ou par les gains du commerce avec l'étranger ; ces grandes fortunes ne prouvent-elles pas que les richesses s'accumulent dans les villes, qu'elles ne retournent pas dans les campagnes... Et parmi ces fortunes, n'y en a-t-il pas une grande partie qui se font par l'épuisement des richesses nécessaires à l'agriculture ? »

De même que les autres thèses de Quesnay, celle que nous venons d'exposer est reprise fidèlement par ses disciples. Tandis que Mercier² répète que l'intérêt des commerçants est opposé à celui de l'État, et que les négociants sont essentiellement « cosmopolites », l'*Ami des Hommes* donne au principe commun une force originale et intéressante. « La propriété, écrit-il, une fois établie, a ses abus comme tout ici-bas, et l'inégalité des fortunes en est une suite indispensable. La force, l'industrie, le bonheur, l'économie grossissent un héritage, et les défauts contraires diminuent l'autre. C'est ainsi que le territoire entier de la société passe dans les mains d'un petit nombre, et que tout le reste vit dans une sorte de dépendance de ce petit nombre, soit à ses gages, soit comme entrepreneur du maniement des fonds et de leur produit³. » Nous retrouvons en dehors des physiocrates la même idée parfois exprimée avec plus d'audace et de violence. Rousseau n'écrit-il pas que les lois « pour le profit de quelques ambitieux assujettissent désormais tout le genre humain au travail » ? Et Linguet, dont la plume hardie révèle tant de surprises au lecteur, ne déclare-t-il pas que la suppression de la servitude, loin d'être un bienfait, a plutôt été un malheur pour l'humanité ? Tout ce que les journaliers, les domestiques « y ont gagné, c'est d'être à chaque instant tourmentés par la crainte de mourir de faim, malheur dont étaient du moins exempts leurs prédécesseurs dans le dernier rang de l'humanité ». Quand on a besoin du pauvre, « on le loue au meilleur marché que l'on peut. La faible somme qu'on lui promet égale à peine le prix de sa subsistance

1. *Œuvres*, 297.

2. *Œuvres*, éd. Daire, 563.

3. *Ami des hommes*, p. 17.

pour la journée qu'il fournit en échange... A quoi bon... les réformes, puisque le pauvre doit toujours être opprimé par le riche, puisque celui qui travaille doit toujours servir celui qui possède¹ ?

Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance et la nouveauté de ces déclamations. Rousseau et Linguet opposent bien le riche au pauvre ; mais le riche est pour eux celui qui reste oisif, le pauvre celui qui travaille. La distinction qu'ils proclament est donc assez puérile, beaucoup moins profonde que celle des physiocrates, et c'est un physiocrate en effet, un disciple de Quesnay, non un ami de Rousseau ou de Linguet, qui va donner à l'idée de lutte de classe sa forme et sa portée véritablement modernes, Turgot. Ce grand économiste ne distingue plus seulement l'industrie, le commerce de l'agriculture ; il ne se place plus seulement au point de vue de la production et de la richesse publique ; en même temps qu'un philosophe, il est un administrateur ; il fait preuve d'un esprit plus pratique, plus réaliste que ses devanciers. Le monde n'est point à ses yeux une simple machine ; il se préoccupe des hommes autant que de l'État, des producteurs autant que de la production ; son génie, plus humain, le conduit à une analyse plus pénétrante. L'agriculture a été l'origine de la fortune publique, et les premiers hommes ont été des cultivateurs ; mais l'inégalité des propriétés détermina la formation d'une aristocratie qui ne voulut plus travailler la terre et vécut du labeur des mercenaires. Tous les propriétaires aspirent à cette indépendance ; aussi le nombre des stipendiés augmenta-t-il sans cesse, et ainsi, à côté de la classe des propriétaires ou *disponible*, se forma une classe *laborieuse*. Mais ces termes ne sont point encore satisfaisants. La terre, pour produire, exige de plus en plus d'avances, les industriels et les bourgeois ont acquis des biens fonds dont ils veulent tirer bon revenu. Ce qui distingue donc réellement, de très bonne heure, les « disponibles » des stipendiés, c'est la possession ou le défaut d'un « capital ». « La classe des cultivateurs, écrit Turgot, se partage... en deux ordres, celui des entrepreneurs ou capitalistes qui font toutes les avances, et celui des simples ouvriers salariés². » Il en est de même dans l'industrie : « Toute la classe occupée à fournir aux différents besoins de la société l'immense variété des ouvrages de l'industrie se trouve donc subdivisée en deux ordres, le premier,

1. *Théorie des Loix civiles*, ap. Cruppi, *Linguet*, p. 166-169, *passim*.

2. *Œuvres*, éd. Daire, p. 41.

celui des entrepreneurs manufacturiers, maîtres fabricants, tous possesseurs de gros capitaux, qu'ils font valoir par le moyen de leurs avances, et le second qui est composé de simples artisans, lesquels n'ont d'autre bien que leurs bras, qui n'avancent que leur travail journalier, et n'ont de profit que leurs salaires ¹. »

Nous voilà bien loin des distinctions extérieures et factices formulées par Holbach et Quesnay. Turgot n'oppose plus le commerçant au propriétaire ; il les unit dans une même catégorie sociale, les capitalistes, de même qu'il unit dans une même catégorie les travailleurs des champs et ceux des manufactures « qui ne possèdent aucun revenu et vivent également de salaires ». Entre ces deux classes d'hommes, la lutte est fatale et constante. « Le simple ouvrier qui n'a que ses bras et son industrie n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher ; mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui seul : il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci le paye le moins cher qu'il peut, comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser le prix à l'envi les uns des autres. En tout genre il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire, pour lui procurer sa subsistance ². » La concurrence soumet le travailleur des champs à la même « loi d'airain » que l'ouvrier des usines. « Le propriétaire marchande avec ceux qui cultivent la terre pour leur abandonner la moindre part possible des produits, de la même manière qu'il dispute avec son cordonnier pour acheter ses souliers le moins cher possible ³. »

Parvenue à ce point de netteté, la doctrine ne reste cantonnée ni dans un pays, ni dans un cénacle de penseurs. Elle se vulgarise et s'universalise à la fois. Elle passe par exemple la Manche, et reconquiert droit de cité, sous sa forme nouvelle, dans le territoire qui fut son berceau. Adam Smith la reprend à son compte, et la formule avec une netteté, une vigueur étonnantes. Smith montre d'abord comment la société se trouve fatalement divisée en deux classes, l'une qui possède, et l'autre qui vit de son travail journalier. L'intérêt de ces deux classes n'est point le même : « Aussitôt que

1. *Œuvres*.

2. *Ibid.*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 15.

la terre devient une propriété privée, le propriétaire demande pour sa part presque tout le produit que le travailleur peut y faire croître ou y recueillir... Le produit de presque tout autre travail est sujet à la même déduction en faveur du profit. Dans tous les métiers, dans toutes les fabriques, la plupart des ouvriers ont besoin d'un maître qui leur avance la matière du travail, ainsi que leurs salaires et leur subsistance, jusqu'à ce que leur ouvrage soit tout à fait fini. Ce maître prend une part du produit de leur travail ou de la valeur que le travail ajoute à la matière à laquelle il est appliqué, et c'est cette part qui constitue son profit... C'est par la convention qui se fait habituellement entre ces deux personnes dont l'intérêt n'est nullement le même que se détermine le taux commun des salaires. Les ouvriers désirent gagner le plus possible, les maîtres donner le moins qu'ils peuvent. Les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds, pour les abaisser. Il n'est pas difficile de prévoir lequel des deux partis, dans toutes ces circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions. Les maîtres, étant en moindre nombre, peuvent se concerter plus aisément, et de plus la loi les autorise à se concerter entre eux, ou, au moins, ne le leur interdit pas... Dans toutes ces luttes, les maîtres sont en état de tenir ferme plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou marchand pourraient en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'ils ont déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister sans travail une semaine, très peu un mois, et à peine un seul une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître, mais le besoin du fermier n'est pas si pressant. » Et Smith ajoute : « On n'entend guère parler, dit-on, de ligue entre les maîtres, et, tous les jours, on parle de celles des ouvriers. Mais il faudrait ne connaître ni le monde ni la matière dont il s'agit, pour s'imaginer que les maîtres se liguent rarement entre eux. Les maîtres sont en tous temps et partout une sorte de ligue, tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever les salaires au-dessus du taux actuel. » Si « nous n'entendons jamais parler de cette ligue, c'est qu'elle est l'état habituel, et on peut dire l'état naturel de la chose et que personne n'y fait attention ¹ ».

1. A. Smith, *Richesse des nations*, p. 85-87.

De même qu'elle se répand dans le monde, l'idée de lutte de classes se répand dans la masse même du peuple français. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les brochures écrites en vue des élections aux États Généraux. Dans quelques-unes nous rencontrons comme une survivance du passé, la distinction de la classe commerçante et de la nation : « Qu'est-ce qu'un commerçant ? écrit un anonyme ¹. L'être le plus libre qui puisse exister sur la terre. Quoique assujetti aux lois du pays où il se trouve, il n'est le sujet d'aucune puissance, il n'appartient qu'à lui ; il ne dépend que de sa volonté, et, vrai cosmopolite, comme sa fortune, quelque considérable qu'elle soit, ne consiste que dans son portefeuille et dans sa signature, rien ne l'arrête et ne peut l'arrêter que des distinctions qui flattent son amour-propre, et une protection puissante qui favorise son commerce. » Mais d'autres polémistes, plus novateurs, constatent que le Tiers État n'est point un seul ordre, mais la réunion de deux classes distinctes et ennemies. Quand Volney, dans sa *Lettre des bourgeois aux gens de la campagne* ², met les paysans en garde contre les bruits calomnieux et perfides répandus sur le compte des bourgeois, quand il les supplie de ne pas croire « que le Tiers État des villes est ennemi de celui des campagnes, que les bourgeois ont des privilèges plus grevants pour nous que ceux des nobles d'épée » que fait-il sinon reconnaître implicitement que le mal est grave, que les attaques dont il se plaint sont violentes et trouvent crédit ? Et comment, en effet, à lire les documents contemporains, pourrait-il s'illusionner sur l'importance du mouvement ? Dans ses *Observations au peuple français* ³, Brémont oppose au vrai peuple, les *plébéiens*, l'aristocratie parmi laquelle il comprend le « haut tiers » devenu par l'ambition nobiliaire « le fléau le plus redoutable des peuples en se rendant l'instrument de la haute aristocratie ».

Et plus catégorique, plus violent encore est Dufourny de Villiers, dans ses *Cahiers du 4^e ordre, celui des pauvres journaliers* ⁴, *l'ordre sacré des infortunés*. « Ce quatrième ordre, c'est la masse des « hommes qui, abandonnés par la société, sont contraints par la misère à donner tout leur temps, toute leur force, leur santé même

1. *De la Convocation des États Généraux*, B. N. L b 39/925.

2. Angers, mars 1789, in-8. B. N. L b 39/1356.

3. 1789, in-4. B. N. 39/1268.

4. 25 avril 1789, L b 39/1583.

pour un salaire qui représente à peine le pain nécessaire pour leur nourriture. » Il a droit à des représentants distincts, puisqu'il a des intérêts spéciaux. « Je demande à tous les ordres, écrit Dufourny, et particulièrement à celui du Tiers, s'ils ne sont pas éminemment privilégiés en comparaison du quatrième ordre? et, forcés d'en convenir, comment pourraient-ils se soustraire à l'application du grand principe que les privilégiés ne peuvent représenter les non-privilégiés. Je demanderai enfin aux députés des villes commerçantes, si les fabricants forcés de prendre leur bénéfice entre le prix de la matière première, et le taux de la vente aux consommateurs, ne sont pas continuellement occupés à restreindre le salaire de l'ouvrier, à calculer sa force, sa sueur, ses jouissances, sa misère, et sa vie, et si l'intérêt qu'ils ont à conserver cet état de choses n'est pas directement opposé aux intérêts du quatrième ordre. » Après avoir constaté que le pauvre, et par là il entend l'homme sans fortune acquise, le non capitaliste, l'*infortuné* est réduit à acheter les produits nécessaires à sa vie, de cinquième ou sixième main, au détail et souvent à crédit, et que par suite, il acquiert pour un prix très élevé des marchandises d'une qualité inférieure, il poursuit en déclarant que la véritable politique d'une démocratie est la lutte contre le capital, et que seule, cette lutte permet de dispenser au corps social la justice et le bonheur. « Il faut encore détruire le prestige des grandes fortunes... , en persuadant à la multitude qu'elles éblouissent, que rien n'est plus contraire à la prospérité générale que cette concentration de biens sur un petit nombre de têtes; que ces grandes fortunes sont presque toujours ou l'effet ou la cause de quelque espèce de monopole, soit en s'emparant d'une quantité notable de la denrée, soit en donnant la faculté d'écarter les concurrents, et qu'ainsi étant aussi dangereuses dans l'ordre politique que contraires à l'ordre moral, elles sont un fléau public; qu'enfin la société, ayant pour véritable but la défense et la conservation des faibles, les riches étant au-dessus de l'adversité et de la sollicitude de la grande famille, il est un intérêt supérieur à celui du commerce, c'est celui des infortunés, celui des plus petits consommateurs, que c'est pour eux, pour les pauvres de tous ordres que les lois doivent être entières, inflexibles, prévoyantes, protectrices; que c'est surtout pour eux que toute la société politique doit être en activité. »

A multiplier les citations, nous allongerions sans profit cet

article¹. Les textes que nous avons produits suffisent à montrer, croyons-nous, que l'idée de lutte de classes s'est formée, peu à peu, au cours du XVIII^e siècle grâce aux utilitaires et surtout aux économistes, que, à la veille de la Révolution, elle existe, sinon tout à fait avec son titre, du moins avec sa signification d'aujourd'hui, qu'elle est répandue en Europe et dans le peuple français, qu'elle est une doctrine populaire vivante, et qu'en somme une des thèses fondamentales du socialisme contemporain est non pas la conséquence du développement de la grande industrie et de la formation d'un prolétariat ouvrier, mais l'œuvre logique et rationnelle de la philosophie française du XVIII^e siècle.

LÉON CAHEN.

1. Cf. notamment Gosselin, *Réflexions d'un citoyen adressées aux notables*, Paris, 1787, in-8. On trouvera tous les renseignements désirables dans l'excellent travail de Wolters : *Studien über Agrarzustände und Agrarproblem in Frankreich von 1760 bis 1790*. (Staats-und Sozialwissenschaftliche Forschungen, de Schmoller) 1905.